



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N : 3.3.1

Objet : Décision relative à une convention définissant les modalités du prêt de l'Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté entre la CASDEN Banque Populaire et la ville de Bourg-la-Reine

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire dans certaines matières en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT que la ville est labellisée Terre de Jeux 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier de l'Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté dans le cadre de son plan d'action relatif à cette labellisation, l'Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté aura lieu dans les Écoles élémentaires de la ville (République; Pierre Loti; Faïencerie), l'Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté concerne le jeune public.

CONSIDERANT que la CASDEN Banque Populaire propose une convention définissant les modalités du prêt de l'Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté,

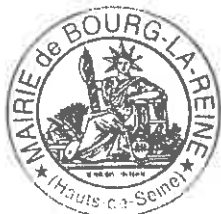
DECIDE :

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention définissant les modalités du prêt de l'Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté entre la CASDEN Banque Populaire et la ville de Bourg-la-Reine. Le prêteur met gracieusement à disposition de l'emprunteur l'Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté.

La convention est annexée à la présente convention.

ARTICLE 2 : DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte a été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le **02 JUN 2023**



Bourg-la-Reine, le

02 JUN 2023

Le Maire

Patrick DONATH

Publié sur le site de la Ville, le

02 JUN 2023